



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi onze avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 29/03/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Myriam COUTANCEAU, Julien BONNET Dominique BAUDOUIN, Benoit GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-018 Approbation des comptes de gestion 2023

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni l'observation ni réserve de sa part.

LARGEASSE, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

